



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 10066

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité au sujet des modalités de remboursement des prothèses auditives pour les personnes atteintes de surdit     g  es de plus de seize ans. Il y a en France environ 3 millions de personnes atteintes de surdit  . Il est vrai que ce handicap passe souvent dans la soci  t   totalement inaper  u, car   tant d'abord et avant tout un handicap de la communication. Tant il est vrai que dans notre soci  t  , la communication est un   l  ment d'int  gration majeure, et son absence peut devenir un facteur d'exclusion sociale, touchant en premier lieu ces personnes. Face    cette situation, l'Etat a d  cid   la prise en charge totale des proth  ses auditives pour les enfants, sachant que le co  t d'une proth  se est d'environ 7 000 francs pi  ce. Cela n'est valable que jusqu'   seize ans. Au-del  , la prise en charge ne porte que sur une seule proth  se auditive, avec un remboursement de la part de la s  curit   sociale jug   unanimement tr  s m  diocre. C'est pourquoi, il lui demande s'il n'est pas souhaitable de viser    un meilleur remboursement de ces proth  ses pour les personnes   g  es de seize ans et plus.

Texte de la r  ponse

Les proth  ses auditives, inscrites au tarif interminist  riel des prestations sanitaires (TIPS) font l'objet d'une prise en charge par les organismes d'assurance maladie. L'effort de l'assurance maladie est principalement consacr  e aux cat  gories d'assur  s dont les besoins sont jug  s prioritaires : les enfants de moins de seize ans dans un souci de pr  vention et d'insertion. Les conditions de prise en charge des audioproth  ses vont faire l'objet, au cours de l'ann  e 1998, d'une r  flexion visant    mieux adapter la r  glementation aux innovations technologiques apparues dans ce secteur et aux besoins des patients. C'est dans ce cadre que la prise en charge   ventuelle de deux proth  ses auditives sera examin  e, apr  s expertise m  dicale et   valuation du rapport co  t/efficacit  .

Donn  es cl  s

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question   crite

Num  ro de la question : 10066

Rubrique : Assurance maladie maternit   : prestations

Minist  re interrog   : emploi et solidarit  

Minist  re attributaire : emploi et solidarit  

Date(s) cl  e(s)

Question publi  e le : 16 f  vrier 1998, page 788

R  ponse publi  e le : 27 avril 1998, page 2380